



**PLAN D'ÉTUDES DE**

**L'ANNÉE PROPÉDEUTIQUE**  
**DE**  
**"FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE"**  
**(AP)**

Avant-propos	page 2
Organisation des études	page 2
AP : tronc commun et options	page 3

Entrée en vigueur : octobre 2005

## Avant-propos

### Objectifs

L'Année propédeutique s'adresse à des étudiants non-francophones de niveau intermédiaire qui se destinent à des études universitaires en français, soit à l'ELCF, soit dans une des Facultés, Ecoles ou Instituts de l'Université de Genève, et dont les connaissances et les compétences en français correspondent à celles décrites par le niveau B1 du *Cadre commun européen de référence pour les langues*<sup>1</sup>. Pour être admis à l'Année propédeutique, l'étudiant doit donc préalablement réussir un examen de français, qui vérifiera son niveau de compétence.

L'Année propédeutique propose une année de français intensif, dans la perspective d'amener les étudiants au moins au niveau B2, en principe requis pour étudier dans une université francophone.

### Attestation de réussite

Au terme de l'Année propédeutique, l'étudiant reçoit un procès-verbal de ses notes et, s'il satisfait aux exigences requises (réussite des deux composantes de l'Année propédeutique, voir *infra*) une attestation de réussite. Une année d'études complète réussie à l'Année propédeutique équivaut à un volume de 60 crédits ECTS.

La réussite de l'Année propédeutique permet à l'étudiant d'intégrer un cursus de l'Université de Genève. Pour être admis au DEFLE (Diplôme d'Etude du Français Langue Etrangère) de l'ELCF, de même qu'en Faculté des lettres, en Faculté de théologie ou à l'ETI, la réussite d'une épreuve supplémentaire est requise. Pour les étudiants concernés, cette épreuve s'intègre aux épreuves et/ou examens ordinaires de l'Année propédeutique.

### Durée des études

Deux semestres. Pas de redoublement possible.

## Organisation des études

Durant l'Année propédeutique, l'enseignement est structuré en deux parties : le « Tronc commun », qui propose des enseignements obligatoires pour tous les étudiants, et les « Options », palette de cours dans laquelle les étudiants choisiront un certain nombre d'enseignements en fonction de leurs intérêts.

Les étudiants qui auraient besoin d'un renforcement linguistique supplémentaire peuvent, sur préavis des enseignants concernés et dans la mesure des disponibilités, demander à suivre un cours de mise à niveau dispensé aux Cours d'appui. Cet enseignement n'est pas évalué dans le cadre de l'Année propédeutique.

Les enseignements sont essentiellement donnés sous forme de cours-séminaires (CS) et de travaux pratiques (TP). Sauf indication contraire, les enseignements sont annuels.

---

<sup>1</sup> Où l'on distingue six niveaux allant de A1 à C2 : pour des informations concernant la description des niveaux, voir le site Internet : <http://culture2.coe.int/portfolio//documents/cadrecommun.pdf>.

**Objectifs**

La plupart des enseignements du tronc commun sont orientés vers la pratique de la langue, plus précisément vers le développement des compétences linguistiques et sociolinguistiques à l'écrit et à l'oral. Ils amènent l'étudiant à manier la langue avec une plus grande aisance et à communiquer sur des sujets tant concrets qu'abstraites. L'étudiant se familiarise avec une langue relativement complexe dans des domaines variés, développe sa capacité d'argumentation, aborde l'analyse et la synthèse.

Le tronc commun intègre aussi des cours de méthodologie où sont présentés des outils permettant aux étudiants de réfléchir sur leurs pratiques d'apprentissage du français langue étrangère et de les améliorer.

**Enseignements**

- a. *Écrit et outils d'apprentissage* : 7 h CS (dont 1 h. peut être réalisée en groupe réduit).
- b. *Oral et outils d'apprentissage* : 6 h CS (dont 1 h. peut être réalisée en groupe réduit).
- c. *Phonétique* : 1 h CS (+ TP en laboratoire de langue en fonction des besoins individuels).
- d. *Grammaire* : 2 h CS (+ TP facultatifs en laboratoire de langue).

**Evaluation**

Contrôle continu ou examen final. Le « Descriptif des cours » (brochure de l'ELCF mise à jour au début de chaque année académique) précise le type et les modalités d'évaluation de chaque enseignement.

Pour que le Tronc commun soit considéré comme réussi, l'étudiant doit avoir obtenu la note moyenne minimale de 4 pour l'ensemble des enseignements, tout en remplissant les deux conditions suivantes :

- Il doit avoir obtenu la note minimale de 4 pour chacun des enseignements a. et b.
- Aucune note inférieure à 3 ne peut entrer dans la composition de la moyenne.

**Options**

2 CS / semestre

**Objectifs**

Les cours à option permettent à l'étudiant de consolider et de diversifier ses compétences linguistiques et sociolinguistiques ainsi que ses savoirs culturels.

Ils s'inscrivent dans les deux champs suivants :

- Littérature et langue.
- Culture et société.

**Enseignements**

L'étudiant devra valider au moins 2 options (1 option = 1CS de 2h/semestre). Il peut valider ses deux options durant le même semestre. Il peut prendre 1 option au semestre d'hiver et 1 option au semestre d'été.

L'offre d'options peut varier d'une année à l'autre, mais comprend au minimum deux cours-séminaires dans le domaine « littérature et langue » et deux cours-séminaires dans le champ « culture et société » par semestre. La liste précise de ces enseignements figure dans le « Descriptif des cours ».

## **Evaluation**

Le type d'évaluation (contrôle continu ou examen) de chacune des options figure dans le « Descriptif des cours ». Les modalités d'évaluation de chaque option, si elles ne sont pas détaillées dans cette brochure, sont indiquées par l'enseignant en début d'enseignement.

Les « Options » sont réussies si l'étudiant obtient la note moyenne minimale de 4. Aucune note inférieure à 3 ne peut entrer dans la composition de la moyenne.

La traduction du volume de travail en crédits ECTS s'effectue selon la répartition suivante :

- écrit et outils d'apprentissage	24 crédits
- oral et outils d'apprentissage	20 crédits
- phonétique	4 crédits
- grammaire	6 crédits
- options	6 crédits

NB : pour l'obtention de l'attestation de réussite de l'Année propédeutique, les crédits sont délivrés en bloc.